

BETTO SERAGLINI

Alexandre REYNAUD
Counsel



Tél. : +33 (0) 1 40 55 38 77
Ligne directe : +33 (0) 1 40 55 38 80
alexandre.reynaud@bettoseraglini.com

Alexandre Reynaud est spécialisé en arbitrage international et en contentieux commercial. Il bénéficie d'une expérience en tant que conseil dans des arbitrages complexes relatifs aux secteurs de la défense, de l'aviation civile ainsi que des télécommunications. Il est admis aux Barreaux de Paris et de New York.

LANGUES

Français, Anglais

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis 2018	Counsel, BETTO SERAGLINI
Depuis 2013	Collaborateur, BETTO SERAGLINI
2010-2012	Collaborateur, Hogan Lovells
2008	Stagiaire, Herbert Smith (Paris)
2008	Stagiaire, WilmerHale (Londres)
2007	Stagiaire, Linklaters (Luxembourg)

FORMATION

2012	Barreau de Paris
2011	Barreau de New York
2010	LL.M., Cornell Law School, Ithaca (New York)
2009	Master 2, Droit international privé et Droit commercial international, Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), major de promotion
2008	Maîtrise de Droit des affaires, Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)

PROFIL

Représentant régional pour l'Europe (France) du Young International Arbitration Group de la LCIA.

Membre du ICC Young Arbitrators Forum (YAF), du Young ICCA et du CFA 40.
Avocat commis d'office en droit pénal au Tribunal correctionnel de Paris.

CLASSEMENTS

Legal 500 EMEA 2019 : « Alexandre Reynaud is 'extremely responsive and diligent in case preparation'. »

Who's Who Legal Europe - Non-Partners - Arbitration 2019 : Future Leaders : « Alexandre Reynaud is 'a dedicated practitioner who is very well versed on the legal side', according to sources who note, 'He works tirelessly for clients and never leaves a stone unturned'. »

Who's Who Legal Arbitration France : Future Leaders – Non-partners, 2019

Expert Guides 2019 : « Rising star » – Commercial Arbitration France

Legal 500 EMEA 2018 : « Alexandre Reynaud est également très impliqué dans les dossiers »

Who's Who Legal Arbitration France : Future Leaders – Non-partners, 2018

EXPÉRIENCES

Rupture d'un partenariat public-privé dans le secteur minier en Afrique de l'Ouest.
(4 milliards de dollars, droit civil, CCI La Haye, procédure en langue française).

Rupture d'un contrat d'exploitation et de partage de production pétrolière en Afrique de l'Ouest.
(1 milliard de dollars, droit civil, CCI Paris, procédure en langue française)

Rupture d'un accord de joint-venture dans le secteur de la défense.
(180 millions de dollars, droit suisse, CCI Genève, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un accord de coopération dans le secteur de la défense.
(105 millions d'euros, droit français, CCI Bruxelles, procédure en langue anglaise)

Représentation d'un acteur majeur du secteur de l'énergie dans un arbitrage relatif à la vente d'uranium.
(65 millions de dollars, droit suisse, CCI Lausanne, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat de fourniture d'équipement dans le domaine aéronautique.
(47 millions d'euros, droit français, CCI Paris, procédure en langue anglaise).

Rupture d'un contrat de fourniture dans le domaine de la défense.
(40 millions d'euros, droit Singapourien, SIAC Singapour, procédure en langue anglaise)

Litige entre associés d'une joint-venture dans le secteur des systèmes de défense de haute technologie.
(30+ millions d'euros, droit français, NAI Rotterdam, procédure en langue anglaise)

Retards dans la construction d'infrastructures dans le domaine de l'énergie.
(30 millions d'euros, droit algérien, CCI Paris, procédure en langue française)

Représentation d'un grand groupe aéronautique dans un différend relatif à un contrat de licence.
(25 millions d'euros, droit français, procédure ad hoc, procédure en langue anglaise)

Résiliation d'un contrat de bail commercial dans le secteur de la grande distribution.
(19 millions d'euros, droit grec, CCI Athènes, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat de vente dans le secteur des télécommunications.

(17 millions d'euros, droit français, CCI Paris, procédure en langue française)

Rupture d'un contrat de fourniture d'équipement dans le domaine aéronautique.
(16 millions d'euros, droit suisse, CCI Zurich, procédure en langue anglaise).

Rupture d'un contrat de bail commercial dans le domaine de l'hôtellerie.
(12 millions d'euros, droit OHADA, CCI Paris, procédure en langue française)

Rupture d'un contrat de maintenance et de location de moteurs avion.
(10 millions de dollars, droit français, CCI Paris, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat d'agence dans le domaine de la défense.
(8 millions de dollars, droit français, CCI Zurich, procédure en langue française)

Rupture d'un contrat de coopération dans le secteur de l'énergie hydrolienne.
(6 millions d'euros, CCI Paris, procédure en langue anglaise)

Secrétaire administratif d'un tribunal arbitral dans le cadre d'un litige concernant le secteur de la pétrochimie.
(6 millions de dollars, droit iranien, CCI Paris, procédure en langue anglaise)

Représentation d'un acteur majeur du secteur de l'énergie contre une société namibienne dans un arbitrage relatif au secteur minier.
(3,5 millions de dollars, droit suisse, CCI Genève, procédure en langue anglaise)

PUBLICATIONS

« L'arrêt Gold Reserve : une mine d'or d'enseignements, note sous Paris, Pôle 1 - Ch. 1, 7 Février 2017 » 2017.2 Rev. Arb. 566 (avec J. Fouret).

« Une illustration récente : l'affaire Planor Afrique » dans « Procédures Parallèles et décision contradictoires », Bruylant, 2015 (avec H. Meur).

« Exécution des sentences arbitrales commerciales internationales et protection des investissements : le triomphe de la Convention de New York », Versailles Intl Arb. Bus. Law Review, novembre 2013 (avec E. Nicolet).

« Prorogation, estoppel et renonciation : variations sur le délai d'arbitrage en droit de l'arbitrage interne », note sous Civ. 1ère, 22 septembre 2010 et Paris, 1ère Ch. C., 19 novembre 2009, Rev. arb., 2011, 152 (avec J-G Betto).